



## EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 20 juillet 2009

PARVENU A LA  
PRÉFECTURE DE VAUCLUSE  
28 JUL. 2009  
BUREAU DE CORRESPONDANCE

Nombre de Conseillers en exercice :	33	L'an deux mille neuf et le vingt juillet, Le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale reçue le 10 juillet, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.
Présents :	28	En outre, étaient présents :
Représentés :	5	M. Pierre MARGAILLAN, Mmes Maryline EYDOUX, Evetyne ESPENON, Michèle MUNOZ, M. Michel MUS, Mme Elisabeth SIEGLER, M. Mario HARELLE, Adjoint.
Non représentés :	0	MM. Claude PARENTI, Jean MARTIN, Alain BERNABE, Jackie PERRIN, Daniel BREMOND, Mmes Ourida DEBIZE, Isabelle EON, Annie GARNERO, Brigitte BRESSY-PELLETIER, Annie NIGUET, Lila HAMMACHE, M. Thomas CONSTANTIN, Mme Bernadette DESSAUVAGES, M. André MACOU, Mmes Jacqueline BOUYAC, Monique AZNAR, Anne-Catherine CROCHET, MM. Philippe BON, Pascal BONNIE et Mme Viviane MARCELLIN Conseillers Municipaux.
Votants :	33	Étaient représentés : Pierre BLATIERE, Alain BRES, Mireille GAUDIN, Bernard LEMOSSE, Cécile PEREYRON.
Délibération N° 17 /20.07.09		Étaient absents et non représentés : Néant Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur CONSTANTIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### MOTION DE SOUTIEN EN FAVEUR DES PAPETERIES DE MALAUCENE

Madame Annie Garnero, Conseillère Municipale, explique que les salariés de la papeterie de Malaucène sont venus le vendredi 12 juin 2009 à la rencontre des élus des Communautés de communes des Sorgues du Comtat, des Terrasses du Ventoux, du Pays de Sault et de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin alors réunis en assemblée pour préparer la fusion des quatre collectivités susmentionnées.

Implantées dans le village vaclusien de Malaucène depuis 1545, les Papeteries de Malaucène, spécialisée dans le papier "manchette" qui entoure les filtres de cigarettes, devraient cesser leur activité en septembre, selon une annonce effectuée aux salariés le 17 avril 2009 par leur propriétaire, le groupe américain Schweitzer-Mauduit International, et confirmée dans un communiqué le 20 avril.

Cette décision devrait entraîner la perte de 211 emplois.

Monsieur le Maire précise que les élus des EPCI mentionnés ont été unanimes pour apporter leur soutien aux salariés de cette entreprise vaclusienne dont certains habitent Monteux.

Le Conseil Municipal, Madame Garnero entendue et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

#### DECIDE :

- ⇒ d'apporter le soutien de la Commune aux salariés des Papeteries de Malaucène.
- ⇒ de demander une solution de reprise des effectifs au plus vite.

#### Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.625 du 22 juillet 1982

envoyé le : 28 JUL. 2009

affiché le : 29 JUL. 2009

Le Maire,



Maire de MONTEUX

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Christian GROS



Maire de MONTEUX